

CHARTRE DE L'INTERNAT 2019-2020

Fruit d'une expérience et d'une réflexion nourrie avec chefs d'établissement, directeurs pédagogiques et étudiant.e.s depuis plus vingt-cinq ans, l'internat propose un art de vivre-ensemble au service de l'excellence : c'est "l'esprit Saliège". Sa Charte énonce les droits et les devoirs de tout interne CPGE:

I/ Le bruit

Il est l'ennemi de tous. A toute heure l'internat doit conserver sa fonction et vocation : **un lieu de repos et de travail.**

Ce qui implique :

- *Conversation non bruyante*
- *Musique et vidéo exclusivement avec les écouteurs **pas d'enceintes ni en journée ni le weekend***
- *Utilisation des téléphones et des ordinateurs portables réduite au strict nécessaire pendant les créneaux de travail et éteints après 23h30.*
- *La douche doit être prise avant 21h ainsi que l'utilisation d'appareils électriques bruyants (sèche-cheveux, rasoirs...)*

Les étudiant.e.s qui ont travaillé à l'externat pendant l'heure d'étude du soir (20h00-22h55) doivent avoir impérativement regagné l'internat à 23h.

- La circulation des étudiant.e.s à la Maison BTS comme à l'internat cesse dès 23h.
- S'en suit l'extinction des feux pour les 1^{ères} années à 23h30.

II/ Horaires et vie quotidienne

Self : Petit déjeuner 7h/9h30 (8h/10h le dimanche), déjeuner 11h45/13h15, dîner 18h45/19h45 (sauf samedi 18h45-19h15)

Laverie : 8h à 20h00. Trois machines à laver et trois sèche-linges industriels se trouvent au fond du couloir du RDC Ouest (Accès par l'issue de secours RDC bâtiment Renoir). Tarifs : 3,50€ le lavage, 1€ les 30 mn de séchage. Poids max : 7kg lave-linge, 7kg sèche-linge. Paiement par CB ou pièce (le monnayeur accepte : pièces 10, 20, 50, centimes et 1€, 2€) et par billets de 5, 10 et 20€.

Lingerie : draps, couvertures, oreillers et taies d'oreiller peuvent être fournis par l'internat. La distribution du linge propre se fera de 18h à 19h00, s'adresser aux surveillant.e.s (+



week-end). Chaque étudiant.e pourra déposer son linge de lit sale dans le charriot prévu à cet effet à la laverie (voir les horaires ci-dessus) avec enlèvement hebdomadaire par l'entreprise de nettoyage.

Internat : Dès 20h, l'étude du soir est obligatoire pour tout interne, 23h : fermeture de l'externat, retour impératif dans les chambres et fin des circulations, 23h30 : extinction des feux (obligatoire pour les 1ères années CPGE). **Privilégiez l'externat pour le travail de groupe et l'internat pour le travail individuel.**

Circulation : Les garçons ne sont plus admis au 3ème étage (internat filles) dès 20h y compris en week-end; Les filles ne seront plus admises à l'internat des garçons après 22h y compris en weekend. **Toute circulation doit cesser au-delà de 23h.** Les retours de week-ends se feront obligatoirement avant 23h le dimanche soir, sauf entente préalable avec le responsable de l'internat dans le cas d'un retour plus tardif ou le lundi matin.

Sachez qu'à toute heure des surveillants hommes et femmes sont susceptibles de circuler dans les couloirs, même tardivement. A vous de prendre la responsabilité de votre tenue. Par ailleurs, en cas de nécessité (bruit ou autre), le/la surveillant.e peut intervenir dans une chambre après 23h. Les surveillant.e.s respecteront le protocole suivant : frapper à la porte, annoncer sa présence, attendre quelques instants avant d'entrer dans la chambre.

Portails : tous les jours de la semaine (sauf week-end), les 2 portails de Saliège ouvrent à 7h et sont refermés à 20h30. Il est donc impératif de sortir son véhicule ou de le rentrer avant cette limite horaire. Une courte ouverture de 15 minutes (22h45/23h) permettra aux 3/4 de sortir leur véhicule juste avant la fermeture de l'externat. En weekend, le portail est fermé du samedi soir 18h30 au dimanche soir 18h pour le retour des internes.

Infirmierie/consultations médicales : au RDC Nord de l'internat (bâtiment Cézanne) l'infirmière Catherine LETOURMY accueille les étudiant.e.s tous les jours de la semaine de 8h à 17h. Le Docteur Nadia El Mernissi-Maury reçoit en consultation tous les jours de 12h45 à 14h00 sauf mercredi et weekend. En cas d'urgence nocturne le/la surveillant.e en poste est toujours joignable au **05 61 24 78 40** (bascule du standard téléphonique du Lycée vers l'internat).

Si un.e étudiant.e doit se rendre aux Urgences, vous devez venir nous le signaler systématiquement, une société de taxi est alors directement contactée par téléphone et assure le transport aux urgences. Si c'est plus grave une ambulance ou les sapeurs-pompiers que nous contacterons se chargeront du rapatriement.

Loisirs : Salle de musique, salle de musculation, gymnase, tennis, Beach volley et toute activité périscolaire cesseront à 19h pour laisser place au dîner puis à l'étude du soir à 20h.



III / Sorties

Des sorties régulières sont incompatibles avec le travail qu'exige un cursus de classe préparatoire et ne sauraient être acceptées. **Toute sortie en soirée dès 20h00 sur le temps d'étude doit faire l'objet d'une information explicite auprès du responsable d'internat** et est soumise à son accord. Des absences répétées après 20h00 non autorisées et non signalées donneront lieu à exclusion partielle ou définitive de l'internat.

Pour les étudiant.e.s mineur.e.s une autorisation écrite des parents est demandée. Aucune sortie ne pourra être accordée sans ce document.

Les mercredis après-midi libres, le retour à l'internat devra se faire au plus tard à 18h30 pour le repas du soir.

En week-end où le dispositif d'autorisation n'est pas requis, les retours nocturnes se feront dans le plus grand silence et le respect total du repos des étudiant.e.s restés à l'internat. **Toutes les règles de vie commune valables en semaine le restent en weekend** (fin de circulation à 23h, fin de fréquentation de l'internat fille par les garçons à 20h et inversement etc....), musique et vidéo uniquement avec les écouteurs...

IV / Communication

Tout au long de l'année, **les étudiant.e.s sont tenu.e.s de consulter leur boîte mail Saliege** de même pendant les périodes de congés (Toussaint, Noël, février, pâques, été...) quelques jours avant la rentrée.

Les enregistrements vidéos et vocaux faits à l'insu des personnes sont interdits, de même que **leur diffusion sur les réseaux sociaux** (droit à l'image).

V / Hygiène

Chaque étudiant.e est responsable tout au long de l'année de la propreté de sa chambre ou de son studio et SAS commun qui devront être correctement tenus. Aspirateurs, balais, seaux et serpillères sont mis à disposition par l'internat. L'ordre et la propreté étant une condition de possibilité du travail et de la vie en communauté, l'équipe d'internat sera particulièrement vigilante dans ce domaine et assurera une vérification quotidienne. Les draps doivent-être régulièrement changés.

Lors des départs en vacances, un rangement et un nettoyage approfondis de chaque chambre est exigé. L'espace commun (douche et lavabos) devra être entièrement désencombré afin que le personnel d'entretien puisse procéder au nettoyage.



Mettez systématiquement un sac poubelle dans vos corbeilles. Ce sac contenant vos poubelles doit être régulièrement descendu dans les gros conteneurs mis à disposition près du petit bois (ne surtout pas entreposer dans les couloirs, ni dans les sanitaires communs).

Conformément à la loi, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux ainsi que d'y introduire et d'y consommer de l'alcool. L'introduction de stupéfiants à l'internat, contraire à la loi, sera sévèrement punie. **Les frigos, micro-ondes sont strictement interdits à l'internat sauf autorisation spécifique pour raison médicale**. La cuisine et le stockage de denrées périssables dans les chambres sont interdits. **L'alimentation à emporter (pizza, hamburger, sushi...) est interdite à l'internat et dans les salles de classe (externat), elle devra être consommée à l'espace forum** ou sur les tables extérieures du self en aucun cas dans les salles de classe. En revanche, une alimentation d'appoint (biscuits, céréales, jus de fruit, sodas, tisanes...) sous emballage ou conditionnement hermétique et dans des proportions raisonnables pourra être tolérée.

VI/ Sécurité/vols

En période scolaire ainsi que durant les congés, **tout objet de valeur et tout argent liquide sont sous la responsabilité de son/sa propriétaire**. Il ne faut rien laisser dans les SAS (parfums, téléphones, ordinateur...). Dans chaque chambre et studio, un coffre de bureau à cadenas est à votre disposition. Durant la journée, **chaque étudiant.e est tenu.e de fermer sa chambre à clef**. L'établissement ne saurait être tenu responsable en cas de vol ou de perte et il n'y aura donc aucune indemnisation. En cas d'urgence de nuit (week-end inclus) le/la surveillant.e en poste est toujours joignable au **05 61 24 78 40** (bascule du standard téléphonique du Lycée vers l'internat).

VII/ Personnes extérieures

L'Internat est strictement réservé aux internes. Conformément à la loi sur les établissements scolaires, la présence de toute personne étrangère, excepté les familles, est interdite. **Les externes et 3/4 sont également soumis.e.s à cette règle en soirée comme en weekend**. Aucune personne étrangère à Saliège ne peut venir profiter des installations sportives

VIII/ Dégradations du matériel

L'équipement du Lycée (informatique, matériel sportifs, locaux pédagogiques, sanitaires, matériel de nettoyage, salle de musique, parking et espaces verts etc...) est un bien commun que chaque étudiant.e s'engage à respecter. **Les jeux de balle/ballon sont interdits dans les chambres, les couloirs de l'internat, les coursives, aux abords des bâtiments** ainsi que sur les parkings afin d'éviter tout bruit et dégât sur les lampadaires, fenêtres, rétroviseurs de voitures, etc...



Lors de l'étude du soir à l'externat, merci de signaler toute dégradation dans les salles de classes ou boxes aux surveillant.e.s en poste. A l'internat, toute détérioration pourra donner lieu, selon le cas, à facturation.

D'autre part, l'agencement du mobilier de la chambre ne doit pas être modifié (sécurité accès pompiers) sauf autorisation exceptionnelle du Responsable d'Internat.

IX/ Valiserie

Une possibilité de stockage temporaire pour les départs en vacances y compris les vacances d'été, est proposée aux internes qui le souhaitent. Les affaires entreposées devront être correctement emballées (pas de sacs poubelle) soigneusement étiquetées de vos noms, prénoms et classes ; sans oublier la signature d'une consigne de dépôt au bureau de l'équipe d'internat. Tout dépôt devra se faire en présence d'un.e surveillant.e.

X/ Dispositif de fin d'année

Le régime internat court sur 10 mois, de septembre à juin. Chaque étudiant.e qui s'apprête à quitter Saliège fin juin doit observer un certain nombre de formalités préalables au départ :

1/ Informer au plus tôt le Directeur des études et le Chef d'Etablissement de manière explicite afin de prévoir toute disposition d'accompagnement.

2/ Passer par le dispositif départ : au minimum 48h avant votre départ prévenir par mail l'intendance et la comptabilité. Après 16h, la veille de votre départ : prendre contact avec l'équipe d'internat pour établir individuellement l'état des lieux. Votre chambre devra être nettoyée à fond, laissée en bon état et la clé et le badge vigik le cas échéant de votre chambre rendue sous peine de retenue sur votre caution. Cette visite contradictoire en votre présence vise à éviter tout litige ultérieur.

Penser à retourner les livres empruntés au CDI/ A utiliser les bacs de collecte (bacs de collecte au RDC de l'internat (linge, vêtements, produits d'entretien, papeteries..., seront acheminés vers des associations humanitaires).

L'équipe d'internat a pour mission de faire respecter ces règles qui garantissent un vivre ensemble harmonieux et un environnement de qualité : politesse, courtoisie, bonne humeur et respect des autres constituent des repères essentiels pour une réussite d'études à la hauteur des ambitions de chacun. L'admission suppose l'adhésion au projet d'internat et le respect de sa charte.

Date :.....

Nom :.....



Prénom :

Classe :

Le Chef d'Etablissement

Alain COPIN

Le Responsable de l'Internat

Samuel DUFAURE

Le Responsable Adjoint

Kazem KHALIFE

Directeur des études

Bernard LE FLOCH

L'étudiant

Lu et approuvé